

Réunion électrique autour du projet d'antennes relais à Cyprian

Téléphonie mobile. Habitants du quartier et militants ont exprimé leurs inquiétudes et écouté les explications de spécialistes, jeudi à la maison sociale.



« Éteignez les portables. Il y a des personnes électro-sensibles ici ! » La première prise de parole, consécutive à la sonnerie d'un téléphone, a donné le ton d'une réunion publique, jeudi soir à la maison sociale de Cyprian/Les Brosses. Une réunion consacrée au projet d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile sur une résidence au 119, de l'avenue Paul-Krüger. Y participent des représentants de la mairie, de l'Agence nationale des fréquences (ANFr) et de Free Mobile, l'opérateur porteur du projet.

Les uns et les autres viennent éclairer ou tenter de rassurer des habitants du quartier. Hostiles à l'installation, certains ont constitué un collectif baptisé Prévention Cyprian, adressé une pétition de quelque 200 signataires à la mairie et introduit un recours gracieux visant à interdire la pose des antennes.

Un recours nul et non avvenu, est-il indiqué, parce qu'il n'a pas été notifié à l'opérateur. En tout état de cause, les opposants aux antennes se voient confirmer que l'installation, acceptée par un propriétaire, ne nécessite qu'une déclaration préalable à travaux.

« C'est interdit de diriger un faisceau vers une école »

Certes, la Ville et les opérateurs ont signé des chartes, en 2006 et 2013, visant à renforcer les obligations des entreprises de téléphonie mobile. Mais cette démarche ne change pas grand-chose sur le fond : les maires ont une capacité très limitée d'action dans ce domaine. Les collectivités locales sont souvent à l'origine de demandes de mesures de champs électromagnétiques aux abords d'antennes relais. Mais avant l'installation d'une antenne, l'opérateur doit seulement fournir une estimation des émissions à venir.

Le projet de Free est loin en dessous des seuils légaux (41 à 61 volts/mètre en fonction des fréquences utilisées). Ce qui ne satisfait pas les riverains. D'une part, les mesures estimatives ne prennent pas en compte les émissions des autres opérateurs.

D'autre part, les plus remontés des opposants présents ce jeudi - qui ne résident souvent pas sur le quartier - soulignent leur refus de seuils qu'ils trouvent encore trop élevés.

Président de l'association Coordination citoyenne antennes-relais Rhône-Alpes/Robin des

Toits, Jean Rinaldi réclame un seuil d'exposition maximal abaissé à 0,6 volt/m. Un seuil qui ne permet pas de faire fonctionner un réseau, selon un expert de l'ANFr, Jean-Benoît Agnani.

« Le 0,6 volt/mètre n'est appliqué nulle part dans le monde affirme celui, aussitôt contesté par Jean Rinaldi. « Je suis venu pour vous rassurer », souligne Enrique Torres, responsable Collectivités territoriales chez Free Mobile.

À plusieurs reprises, les intervenants mettent l'accent sur d'autres sources d'exposition (four à micro-ondes, WiFi, etc). À commencer par le téléphone portable lui-même, considéré comme potentiellement bien plus dangereux pour la santé que les antennes relais. Mais les spécialistes ont du mal à convaincre un auditoire inquiet. « On nous endort », lâche un habitant du quartier. Quelques arguments font mouche cependant.

Adjointe au maire en charge notamment de la santé, Agnès Thouvenot peut expliquer à des habitants ayant eu le sentiment d'être peu écoutés, comment, en période de campagne électorale, la municipalité était soumise à un devoir de réserve. L'élu annonce aussi la création d'une commission dédiée aux antennes relais et son souhait d'y voir associer des citoyens. De quoi calmer le jeu ?

À l'échelle locale, peut-être. Mais le projet a pris une dimension qui dépasse les limites du quartier. « Ici, le faisceau est orienté vers une crèche. C'est interdit de diriger un faisceau vers une école. On ne laissera pas faire », annonce Jean Rinaldi.

Des sites internet ont été cités durant la réunion (www.cartoradio.fr/cartoradio/web/# et www.recevoirlatnt.fr/).



Une participante a invité à effectuer une recherche sur le Net avec les mentions « OMS » et « 31 mai 2011 » pour connaître la position de l'Organisation mondiale de la santé. **Y. P.**

Encore à Villeurbanne 69

PRÈS D'UNE CRÈCHE PAS QUESTION

le JEUDI 22 MAI 2014 à eu lieu une réunion pulique de 18H00 à 20h00 à la Maison Sociale de cyprian, 4 rue Jules Guesde à Villeurbanne 69

présence de l'opérateur FREE, et monsieur Agnini de L'ANFR, élus de la mairie

Contre l'installation de 3 antennes relais à Cyprian

Free mobile veut installer 3 antennes relais sur le toit d'un immeuble d'habitation (119 av Paul Kruger, villeurbanne), au cœur de notre quartier résidentiel, près d'une crèche à 15 m et d'une école de 250 élèves !!!

Cette réunion ne nous a rien apprise de plus que ce que l'on a l'habitude d'entendre, la mairie ne peut rien faire, les faisceaux passent au dessus de l'école et des maisons mais pas en bas dans la rue, le 0,6 v/m n'est pas possible ça marche pas, ce n'est pas dangereux etc etc... des mensonges

Nous avons eu l'impression que les représentants de la mairie, maintenant obligés de faire une réunion d'infos par une loi du 23 janvier 2014, voulait vite en terminer , nous avons eu droit à la parole que deux fois et 4 minutes en tout, si bien que beaucoup de questions n'ont pas été entendues! et sans réponse.

[En savoir plus clic](#) [OU CLIC sur l'affiche](#)

[Signer la petition clic](#)

[Plus Infos clic](#)



CLIC SUR LE LOGO

Mercredi 26 mars 2014 à 19 h 15 FR3 INFO Rhône Alpes
implantation d'antennes-relais FREE à Villeurbanne rue kruger Le collectif et Jean Rinaldi,

[VOIR 26/03/2014 19/20 Edition locale](#)

[Signer la pétition clic](#) [ou ici](#)

Projet d'installation de 3 antennes relais free, sur le toit de l'immeuble du 119 avenue Paul Krüger.

Le directeur de l'école à proximité a été prévenu ainsi que l'association des Parents d'élèves.

La mairie de Villeurbanne a autorisé l'installation de 3 antennes relais sur le toit d'un immeuble d'habitation (119 av Paul Kruger), au cœur du quartier résidentiel de cyprian, près d'une école de 250 élèves !!!

Perte de mémoire, Insomnie, Maux de tête, Fatigue



Nous avons fait opposition auprès du maire mais avons besoin du soutien de tous les riverains pour faire comprendre à la mairie que nous jouons aux apprentis sorciers.

Rien ne nous assure de l'innocuité de ces antennes à long terme. Nous touchons donc à un vrai enjeu de santé publique.

C'est la santé de nos enfants que nous mettons en jeu aujourd'hui!!

Mobilisons nous avec l'aide de CCARRA (Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône-Alpes) tant qu'il en est encore temps.

Rejoignez le collectif Prévention Cyprian et signez cette pétition en ligne.

La mairie a autorisé l'installation de 3 antennes relais sur le toit d'un immeuble d'habitation, au cœur de notre quartier résidentiel, près d'une école de 250 élèves !!!



une pétition en ligne :

http://www.petitions24.net/votons_contre_installation_de_3_antennes_relais_a_cyprian

-Site : ccarra.revolublog.com Mail : ccarra.conference@gmail.com
- 06 47 58 41 88

-site robin des toits: <http://www.robindestoits.org/>

Jean Rinaldi
Responsable régional Robin des toits
Président CCARRA National

ccarra- national (Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes) Grande Rue de la Croix rousse 69004 – LYON
Tous courriers à : BP. 4466 69241 LYON Cedex 04- Association Loi 1901-N° W691074976 -LYON – Tél : -06 47 58 41 88
ID SIREN: 802326 ID SIRET: 802 326 702 00015